

## Fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels

Entité : CASTORAMA CORMEILLES / Poste : 3.6 Conseiller(e) de Vente Jardin

Nom : **CHARRIER QUENTIN** - Période du **31 / 1 / 2013** au \_\_ / \_\_ / \_\_\_

## énumérés à l'article D.4121-5

Chameres a lander D.4121-5										
Facteurs de risque	seuil dépassé		Mesures de prévention en place	Commentaires, précisions, mesurages						
	Non	Oui		mesurages						
Manutention manuelle	X		<ul> <li>Personnel formé à la manutention des volumes dangereux</li> <li>Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions</li> <li>Consignes pour les manutentions particulières</li> <li>Adapter le matériel de chargement/déchargement</li> <li>Engins et accessoires conformes à la réglementation</li> <li>Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés</li> <li>Transpalette électrique en place</li> <li>Ceinture de sécurité sur le chariot élévateur</li> <li>Habilitation des conducteurs d'engins (CACES ou interne) vérifiée</li> </ul>							
Postures	X		<ul> <li>Personnel formé à adopter des gestes et des postures adaptés</li> <li>Chaussures adaptées au travail debout</li> <li>Possibilité de s'assoir, de se déplacer et de prendre des pauses pendant la journée de travail</li> <li>Places assises pour tous les salariéss dans les aires de repos et les salles à manger</li> <li>Encouragement et formalisation des comportements qui limitent la fatigue</li> </ul>							
Vibrations	X									
Agents chimiques dangereux	X									
Milieux hyperbares	X									
Températures extrêmes	X		<ul> <li>Port de vêtements de protection assure une isolation contre le froid</li> <li>Temps d'exposition au froid limité</li> <li>Diminution du temps d'exposition aux intempéries</li> </ul>							

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

Facteurs de risque	seuil dépassé		Mesures de prévention en place	Commentaires, précisions,	
	Non	Oui		mesurages	
Bruit	X		<ul> <li>Port effectif des EPI</li> <li>Temps d'exposition au bruit limité</li> <li>Personnel informé des risques</li> </ul>		
Travail de nuit	X				
Equipes successives alternantes	X				
Gestes répétitifs	X				

Remis I	le /	' / _			
			Signature	de l'emp	loyeur

Signature du salarié